

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE MONTAGNY

République française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
SEANCE PUBLIQUE DU 14 JANVIER 2010**Nombre de conseillers**

| | |
|-----------------|----|
| - en exercice : | 18 |
| - présents : | 13 |
| - pouvoirs : | 2 |
| - abstentions : | 0 |
| - votants : | 15 |
| - pour : | 15 |
| - contre : | 0 |

Date de convocation

7 janvier 2010

Date d'affichage

15 janvier 2010

L'an deux mil dix et le quatorze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de MONTAGNY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GERGAUD, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BAUDUIN, Josette CARTIER, Jacqueline PONE-VANHAUWAERT, Michelle SIBILLE et Marie-Claire TEDESCHI.

Messieurs Alain BESSON, Jean-Claude BRACHET, Pierre FOUILLAND, Jean-Louis GERGAUD, Roland NIKITAS, Gérard RAVEL, Raffaele RIGNANESE et Daniel VAUGE.

Pouvoirs : de Jean-Marc PROST à Jean-Louis GERGAUD, de Valérie GRENIER à Michelle SIBILLE.

Absents : James CAZE, Stéphane GAUMOND, Lionel SAYLLAC.

Secrétaire de séance : Madame Josette CARTIER.

OBJET : Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte-tenu de modifications dans les horaires de certains agents, notamment pour certains postes permanents à temps non complet, il convient de mettre à jour et modifier le tableau des effectifs comme suit :

- modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent qui passe de 20 heures à 6 heures 17 hebdomadaires ;
- modification du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe permanent qui passe de 18 heures 75 à 21 heures hebdomadaires ;

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

vu le Code général des Collectivités territoriales ;

vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

considérant les nombreuses modifications intervenues dans les horaires de certains agents,

DÉCIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ***de METTRE A JOUR ET MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :***

- ***modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent qui passe de 20 heures à 6 heures 17 hebdomadaires ;***
- ***modification du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe permanent qui passe de 18 heures 75 à 21 heures hebdomadaires ;***

de PRÉCISER également que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération seront inscrits au budget primitif de la Commune – Exercice 2010 – chapitre 012 Dépenses de personnel ;

et RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 14 janvier 2010

Jean-Louis GERGAUD - MAIRE DE MONTAGNY

Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 15 janvier 2010

MONTAGNY, le 15 janvier 2010

Jean-Louis GERGAUD
MAIRE DE MONTAGNY